

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TORDON™ 22K Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Picloram Potassium Salt	Picloram Potassium Salt	2545-60-0	24.4
Potassium hydroxide	Potassium hydroxide	1310-58-3	$\geq 2 - < 3$ *
Alkoxyolate d'alkylphénol	Alkoxyolate d'alkylphénol	69029-39-6	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 60

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/09/2022

- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
 Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
 Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
 Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
 Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
 Mousse résistant à l'alcool
 Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
 Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
 Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
 Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
 La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
 Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Gaz chlorhydrique
 Oxydes de carbone

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

- | | | |
|--|---|---|
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Autres informations | : | Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. |

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
- Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Ne pas fumer.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Ne pas avaler.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
- Défense de fumer.
- Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Garder dans des contenants proprement étiquetés.
- Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Produits explosifs
- Gaz
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Potassium hydroxide	1310-58-3	(c)	2 mg/m ³	CA AB OEL
		C	2 mg/m ³	CA BC OEL
		P	2 mg/m ³	CA QC OEL
		C	2 mg/m ³	ACGIH
Alkoxyate d'alkylphénol	69029-39-6	TWA	2 mg/m ³	Dow IHG

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Léger, doux
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	7.23 (23.6 °C) BPL: oui (Solution aqueuse à 10%)
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	88 °C Méthode: Setaflash, coupelle fermée, ASTM D3828, vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	29.326 hPa (20 °C) (Environ)
Densité de vapeur relative	:	1.14 approximativement
Densité	:	1.163 g/cm ³ (20 °C) Méthode: Densimètre numérique
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Solution aqueuse
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	< 5 mPa,s (25.4 °C)
Viscosité, cinématique	:	3.88 cSt (20 °C)
Propriétés explosives	:	Non Méthode: CEE A14

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
BPL: oui

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles : Acides forts
Bases fortes
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes d'azote (NOx)
Gaz chlorhydrique
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 8.11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: Aérosol
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,675 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Estimation
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

Potassium hydroxide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 333 mg/kg

Alkoxylate d'alkylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Potassium hydroxide:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Résultat : Irritation des yeux

Potassium hydroxide:

Résultat : Corrosif

Alkoxylate d'alkylphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Piclorame:

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Potassium hydroxide:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Les données de tests "in vitro" (tube à essai), ainsi que sur les animaux, indiquent que le picloram est non-mutagénique.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Piclorame, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Piclorame, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

STOT - exposition unique**Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Potassium hydroxide:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Alkoxyate d'alkylphénol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée**Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Potassium hydroxide:

Remarques : Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.

Alkoxyate d'alkylphénol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/09/2022

Potassium hydroxide:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
 CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 26 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 18 - 32 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum): 14 mg/l
 Durée d'exposition: 120 h
 Type d'essai: Essai en statique
 CE50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 3.9 mg/l
 Point final: Biomasse
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,388.89 mg/kg
 Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
 CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 10000 mg/kg par voie alimentaire.
 CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 10000 mg/kg par voie alimentaire.
 Durée d'exposition: 8 d
 DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 20 microgrammes/abeille
 Durée d'exposition: 24 h

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Composants:**Picloram Potassium Salt:**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 137 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 48 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 212 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 85.5 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 120 h
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.558 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0095 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
- DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,250 mg/kg
- DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 mg/kg

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Potassium hydroxide:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Alkoxylate d'alkylphénol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 4.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 par voie alimentaire (Apis mellifera (abeilles)): > 105 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 2 d
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 2 d
- Niveau Sans Effet Observé (NSEO) (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,250 mg/kg
- DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

- Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Piclorame:
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.
Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).
Une exposition à la lumière du soleil devrait provoquer une photodégradation en surface.

- Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 0.64 kg/kg
ThOD : 0.86 kg/kg

Potassium hydroxide:

- Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Alkoxyate d'alkylphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable.
Remarques: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.78 kg/kg
ThOD : 2.35 kg/kg

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Piclorame:
Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Potassium hydroxide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Alkoxyate d'alkylphénol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.
Peut mousser dans l'eau.

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Piclorame:
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Potassium hydroxide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pas de données disponibles pour l'évaluation en raison de difficultés techniques au cours du test.

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 03/09/2022 Numéro de la FDS: 800080003197 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/09/2022

Autres effets néfastes**Composants:****Picloram Potassium Salt:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Potassium hydroxide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkoxylate d'alkylphénol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Picloram)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Picloram)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Picloram)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Piclorame)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Piclorame)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour

TORDON™ 22K Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 03/09/2022	Numéro de la FDS: 800080003197	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/09/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 9005

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION POISON

DANGER IRRITE LES YEUX

PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE

SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques

plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / C	:	Limite supérieure
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / P	:	Plafond
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	03/09/2022
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Code du produit: XRM-4713

TORDON™ 22K Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/09/2022	800080003197	Date de la première parution: 03/09/2022

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F